CONVENTION D'APPLICATION ENTRE L'UNIVERSITE FRANÇOIS-RABELAIS DE TOURS ET L'UNIVERSITÉ DE NONG LAM – HO CHI MINH VILLE - VIETNAM,
RELATIVE A LA DELOCALISATION DU MASTER SCIENCES TECHNOLOGIE, SANTE MENTION BIOLOGIE INTEGRATIVE, AGROSCIENCES SPECIALITE QUALITE ET ENVIRONNEMENT EN PRODUCTIONS ANIMALES

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale,

Vu le décret N°2005-450 du 11 mai 2005 relatif à la délivrance de diplômes en partenariat international ;

Conformément à la Charte de qualité relative aux diplômes en partenariat international adoptée par l'Université François-Rabelais de Tours lors de son Conseil d'administration du 4 octobre 2010 ;

Pour la France,

Vu les règlements en vigueur au Vietnam,

Entre l'Université François-Rabelais de Tours – U.F.R. Sciences et Techniques avenue Monge 37200 TOURS
Et l'Université Nong Lam – VIETNAM

il a été arrêté et convenu ce qui suit.

Préambule : La délocalisation de diplômes, à caractère professionnalisant, délivrés par l'Université de Tours, dans un pays étranger répond à deux objectifs étroitement liés :

- l'un est de donner la possibilité à des ressortissants d'un pays étranger d'acquérir des diplômes de l'Etat français sans qu'ils aient à venir en France ;

- l'autre est de fournir à l'économie de ce pays des cadres qui auront ainsi acquis des compétences nécessaires à son développement.

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Sur l'objet

L'Université François Rabelais via l'UFR des Sciences et Techniques, Département de Productions Animales d'une part et l'Université Nong Lam – Thu Duc VIETNAM d'autre part, assurent, dans le cadre de ce partenariat, la mise en place de la 2ème année du :

MASTER Sciences, Technologie, Santé
Mention : Biologie Intégrative, Agro Sciences
Spécialité : Qualité et Environnement en Productions Animales.

Les orientations pédagogiques, les programmes et les modalités d'organisation sont annexés à la présente convention. Ils sont conformes à l'arrêté ministériel d'habilitation et à ses différents avenants.

<u>Article 2</u> : Sur les responsabilités

L'Université François-Rabelais de Tours habilitée à délivrer ce diplôme (de l'Etat français) par le Ministère de l'Education Nationale en assure, seule, l'entière responsabilité tant dans son organisation que dans sa délivrance.

D'un point de vue pratique :

- Le Président de l'Université François-Rabelais nomme, sur proposition de l'U.F.R. Sciences et Techniques un responsable de ce diplôme ; ce dernier lui adressera un bilan annuel de cette formation et l'alertera au moindre incident mettant en cause son bon fonctionnement.

  A la date de la signature, il s'agit de :

  Monsieur Claude CHEVRIER (Professeur des Universités).

- Sur place, à Ho Chi Minh ville, devra être identifié un enseignant, correspondant du Responsable du diplôme, capable de veiller au bon déroulement de la formation. Cet enseignant sera lui aussi désigné par le Président de l'Université François Rabelais sur proposition conjointe de Monsieur le Recteur de l'Université Nong Lam et du Responsable du diplôme.

  A la date de la signature, il s'agit de :

  Monsieur Nguyen Ngoc Hai (Professeur des Universités)

<u>Article 3</u> : Sur l'équipe pédagogique

L'équipe sera constituée par le Responsable du diplôme et approuvée par l'U.F.R. Sciences et Techniques de l'Université de Tours.

Elle comprendra des enseignants et des experts professionnels intervenants dans le Master dénommé ci-dessus de l'Université de Tours ainsi que des Universitaires et professionnels locaux intervenants dans la formation

Les chargés de cours, devront être acceptés par le Conseil d'Administration de l'Université François-Rabelais.

L'équipe pédagogique constituée des enseignants du Département de Productions Animales de l'Université François Rabelais (1PR, 2MC et 2 Past) ainsi que de l'équipe pédagogique de la faculté Vétérinaire de l'Université Nong Lam (1PR, 2 MC) procèdera à l'actualisation nécessaire des programmes et à leur adaptation en tenant compte de l'environnement local tant sur le plan économique que juridique.

<u>Article 4 :</u> Sur l'évaluation de la formation

Un comité de pilotage est créé : il comprend au moins trois membres pour chaque établissement partenaire et se réunira au moins une fois par an. Il est chargé d'examiner les résultats de la coopération, de restituer un bilan pour chaque établissement partenaire et de proposer les décisions nécessaires à toute amélioration ou extension du programme de

coopération. Le bilan des actions réalisées sera transmis chaque année au Service des Relations Internationales de l'Université François-Rabelais de Tours et au service ad hoc de l'Université Nong Lam.

Par ailleurs, une évaluation de la formation par les étudiants sera réalisée chaque année, selon les mêmes modalités que celles appliquées pour les étudiants à l'Université François-Rabelais de Tours.

En outre, la formation sera évaluée annuellement par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) de l'Université François-Rabelais de Tours.

A cet effet, l'Université Nong Lam s'engage à transmettre à l'Université François-Rabelais de Tours toutes les informations nécessaires pour lui permettre d'apprécier le contenu de la formation.

TITRE II : FONCTIONNEMENT

Article 5 : **Sur le recrutement**

Pour prétendre s'inscrire, les candidats doivent, au moins, être en possession d'un diplôme de niveau Bac+4 ou être soumis à une procédure de validation d'acquis.

Les dossiers de candidatures doivent comporter une lettre de motivation, un curriculum vitæ retraçant le parcours du candidat, ainsi que les justificatifs des formations suivies, des diplômes obtenus et le cas échéant des activités professionnelles.

La Commission chargée du recrutement est issue de l'équipe pédagogique, la moitié au moins de ses membres devant appartenir également à la commission correspondante de la formation dispensée à Tours.

Les candidats présentés par l'Université Nong Lam sont admis sur décision du Président de l'Université François Rabelais après avis de la commission pédagogique qui procède d'abord à une présélection de ces candidats sur dossier suivie, pour ceux retenus, d'un entretien individuel.

La commission veillera à ce que des candidats préalablement refusés à Tours ne soient recrutés à Ho Chi Minh ville.

Le nombre de candidats admis à suivre les cours du diplôme est limité à 25 en Master II.

La langue officielle du programme de Master sera l'anglais. Pour pouvoir postuler au master et être auditionnés, les étudiants devront posséder le TOEFL avec un minimum ou équivalent de 450 points. En plus des Unités d'enseignement du master, les étudiants auront une UE obligatoire de langue et culture française de 100 heures.

Article 6 : **Sur les inscriptions**

Les étudiants seront inscrits à l'Université François-Rabelais de Tours.

Les étudiants s'acquittent des droits d'inscription auprès de l'Université Nong Lam qui les reversera sur présentation d'une facture à l'Université François Rabelais de Tours.

<u>Article 7 :</u> Sur les droits et obligations

- Pour les étudiants :
  - Ils doivent se conformer aux dispositions administratives de l'établissement où se déroule la formation délocalisée ;
  - Pendant toute la durée de la formation délocalisée, ils jouissent des mêmes droits et prérogatives que les étudiants locaux ;
  - Ils bénéficient en outre de l'ensemble des informations utiles leur permettant de suivre la formation délocalisée dans des conditions optimales.

- Pour les établissements partenaires :
  - Ils s'engagent à assister les étudiants pendant toute la durée de la formation, sur les plans administratif et pédagogique ;
  - L'Université Nong Lam, en tant que lieu d'accueil de la formation délocalisée, devra mettre à la disposition des étudiants l'ensemble des moyens matériels nécessaire au déroulement de la formation.

<u>Article 8</u> : Sur le déroulement (cf. annexe pédagogique)

Sous réserve des adaptations déjà prévues qui pourraient intervenir au terme de l'article 3 du dernier alinéa les programmes, les volumes horaires des enseignements ainsi que les modalités de contrôle des connaissances sont identiques à ceux en vigueur à Tours ; la durée du stage (obligatoire) en entreprise est au-moins de 5 mois et ce sur un sujet validé au préalable par le Responsable du diplôme.

Le tiers au minimum des crédits ECTS est assuré par des enseignants et professionnels de l'équipe du diplôme délivré à Tours, les autres enseignements étant dispensés par la partie vietnamienne de l'équipe pédagogique et les professionnels étrangers implantés au Vietnam.

Tous ces enseignements se déroulent à Ho Chi Minh, dans les locaux de l'université Nong Lam, qui assure la logistique nécessaire à la réalisation de la formation, conformément à l'annexe pédagogique.

<u>Article 9</u> : Sur le contrôle de connaissances

Les modalités du contrôle des connaissances sont les mêmes que celles en vigueur à Tours et les examens auront lieu prioritairement à la même date, ou à des dates différentes sur des sujets différents. Le stage sera évalué à trois niveaux : le rapport remis par le maître de stage au sein de l'entreprise, le mémoire, et la soutenance orale. Les sujets d'examens sont conçus et validés par l'équipe pédagogique. Chaque intervenant assure la surveillance.

Le jury d'examen et son président sont nommés annuellement par le Président de l'Université François Rabelais de Tours sur proposition du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques ; il comprend majoritairement des enseignants et des professionnels exerçant dans le diplôme délivré à Tours.

Article 10 : Sur la poursuite d'études et les débouchés professionnels

La formation proposée peut permettre après examen par les écoles doctorales à l'inscription en thèse de doctorat.

Les débouchés professionnels sont nombreux vers tous les secteurs de l'alimentation, de l'amont des productions animales (fabricants d'aliments, additifs, vitamines, oligoéléments) ou d'aliments composés, distributeurs de produits (Centrales d'achats, GMS…) jusqu'à l'assiette du consommateur en passant par le conseil en élevage et en environnement, l'abattage et la transformation, les industries agroalimentaires, etc.

TITRE III : CLAUSES FINANCIERES

Article 11 : Le financement du MASTER dénommé ci-dessus, délocalisé à Ho Chi Minh ville est assuré par :

- des subventions obtenues dans le cadre de la coopération décentralisée et accordées par le Ministère des Affaires Etrangères, le Conseil Régional Centre et le Conseil Général d'Indre et Loire pour le Master II ;
- les droits d'inscription versés par les étudiants.

  Les charges se répartissent en deux grandes catégories.
- la première concerne :
  - la rémunération des enseignements dispensés par les universitaires et professionnels recrutés sur place ; ainsi que les charges afférentes.
  - les frais de logistique liés aux déplacements des enseignants et professionnels missionnés par l'Université François-Rabelais de Tours.
- La deuxième a trait à :
  - la rémunération des enseignements assurés par les universitaires et/ou professionnels de Tours missionnés à Ho Chi Ming ville.
  - les frais de fonctionnement à Tours et Ho Chi Minh ville.

Un budget équilibré devra être établi annuellement.

TITRE IV : DISPOSITIONS JURIDIQUES

Article 12 : La présente convention entrera en vigueur, après approbation des autorités concernées, à compter de la date de sa signature par les deux parties.

Elle est conclue pour une durée de cinq ans à compter de l'année universitaire 2012-2013, mais elle est révisable annuellement.

En cas de révision ou de renouvellement, elle sera à nouveau soumise aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur. Un rapport détaillé sur l'opération sera réalisé l'année précédant le terme de la convention dont un exemplaire sera adressé au service des Relations Internationales de chaque université.

Chacune des parties se réserve le droit de résilier la présente convention avec un préavis de six mois avant le début de l'année universitaire suivante.

Si des difficultés surviennent, les établissements partenaires s'engagent à tenter de résoudre le litige à l'amiable, par voie de conciliation directe, en réunissant le comité de pilotage du programme. Si le litige persiste, les établissements partenaires s'en remettraient au tribunal compétent sur le territoire français.

Le présent document est reproduit en 4 (quatre) exemplaires signés : deux en français et deux en vietnamien, chacun des textes faisant également foi.

Le Président de l'Université François-Rabelais de Tours	Le Président de l'Université Nong Lam
Loïc VAILLANT	**Trinh Truong Giang**